

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

19 DECEMBRE 2006

Etaients présents :

M. LEONHARDT, M. QUITTARD, Mme JOUANNET, M. BOUCHON, Mme DIARD, Melle SI ALI, Mme LELU , Mme LEJEUNE, M. SOUYRI, M. SIMON, Mme MAZEAU, Mme SZTERN, M. GROULEZ, Mme GIRAULT, M. ZAOUI, Mme FERNANDES, M. LOPEZ, M. LAVENTURE, M. BERTOL, M. ZANIOL, Mme HOLLARD M. GOURIOU, M. SAGOT, Mme VADROT, M. CAAMANO, Mme BERTIN, M. VIGNIER, M. PREVOT, M. RESTOUX, Mme VAN LAERE, Mme DA SILVA, Mme COUILLEAUX, M. LORAIN

Excusés ayant donné pouvoir :

M. CHAMPION (pouvoir à M. LEONHARDT) M. DUPERRON (pouvoir à Mme MAZEAU), Mme AMANS (pouvoir à M. BERTOL), Mme SOREL (pouvoir à M. SAGOT).

Absents

Mme KANDZA, Mme LUCAS

Secrétaire : Melle SI ALI

Monsieur le Maire constate que le quorum est réuni et déclare la séance ouverte à 20H30.

Monsieur le Maire accueille Monsieur Claude Lorain au sein du Conseil municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, et lui souhaite la bienvenue.

Intervention de Monsieur Lorain (le texte de cette intervention est annexé au procès verbal).

Intervention de Madame Da Silva (le texte de cette intervention est annexé au procès verbal).

Monsieur le Maire indique que deux délibérations ont été remises sur table :

- Point n°18 modifié – Fixation de la participation aux séjours organisés en février et avril 2007
- Point n°18 bis supplémentaire – Renouvellement des contrats Enfance et Temps Libre

A la demande de Monsieur Prévot, une question diverse sera inscrite à l'ordre du jour et évoquée en fin de séance.

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé.

Approbation du procès verbal du Conseil municipal de la séance du 21 novembre 2006.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée sur d'éventuelles remarques concernant le procès-verbal du Conseil municipal du 21 novembre 2006.

Madame Da Silva trouve que les interventions, du groupe Sainte Geneviève autrement, faites par Monsieur Prévot lors du Conseil municipal du 21 novembre sont différentes et plus particulièrement améliorées à celles annexées au procès verbal.

Madame Da Silva indique que sa question relative au cimetière de liers n' a pas été annexée au procès-verbal. (le texte est annexé au procès verbal).

ADMINISTRATION GENERALE

1 - Compte rendu de Monsieur le Maire au Conseil de sa délégation de pouvoirs (Rapporteur : Monsieur LEONHARDT)

Dans le cadre de sa délégation Monsieur le Maire a signé 17 décisions au total dont :

N° 2006/151 Convention de concession temporaire pour l'utilisation du domaine public

Une convention de concession temporaire pour l'utilisation du domaine public a été signée avec la Société Française du Radiotéléphone SFR pour l'implantation d'une antenne d'émission/réception sur l'hôtel de ville.

Loyer annuel : 7 000,00 € HT

N° 2006/171 Convention logement de type F4

La ville est propriétaire d'un logement, de type F4, situé au 64 bis avenue du régiment Normandie Niemen (rdc) à Sainte Geneviève des Bois.

Pour attribuer ledit logement à un agent de la collectivité, il est nécessaire de prendre d'abord une décision pour autoriser le maire à établir un contrat de location entre ledit agent et la ville.

Le montant du loyer sera révisé chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers.

Coût du loyer mensuel 320,64 € + 135,80 € de charges

N° 2006/176 Convention logement de type F2 situé rue Roger Martin du Gard

La ville est propriétaire d'un logement, de type F2, situé rue Roger Martin du Gard (1er étage gauche) à Sainte Geneviève des Bois.

Pour attribuer ledit logement à un agent de la collectivité, il est nécessaire de prendre d'abord une décision pour autoriser le maire à établir un contrat de location entre ledit agent et la ville.

Le montant du loyer sera révisé chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers.

Coût du loyer mensuel 213,76 € + 67,62 € de charges

N° 2006/180 Contrat de sous location avec le CCAS pour la mise à disposition du local sis 10 rue des églantiers à Sainte Geneviève des Bois

La ville a signé un bail, à effet rétroactif, avec M et Mme GACON propriétaires du local 10 rue des églantiers, pour les besoins du CCAS.

Un contrat de sous location a été signé entre la ville et le CCAS.

Montant annuel : 11 222,28 € HT

N° 2006/142 Convention pour une étude des données statistiques relatives aux allocataires de la CAF

A la suite du résultat de l'enquête sur l'occupation du Patrimoine social 2006 pour le secteur de la Héronnière, il est apparu que les données recueillies n'étaient pas fiables compte tenu du faible taux de réponse à l'enquête (80 sur 258).

Or, compte tenu des éléments remontés par les différents partenaires qui semblaient indiquer une dégradation de ce parc, il nous a paru nécessaire de comparer les données CAF entre la ZUS des Aunettes et ce secteur, afin d'affiner notre réflexion dans le cadre du futur Contrat Urbain de Cohésion Sociale (demande d'extension de la zone en ZUS à ce secteur ou non)

Le nombre d'allocataires sur la Héronnière s'élevant à 168 sur 258, les résultats sont plus proches de la réalité du terrain.

Le coût de cette étude s'élève à 175€ TTC

N° 2006/141 Signature d'une convention avec l'association Funk et Style

La commune organise du 13 septembre 2006 au 31 janvier 2007 des cours d'initiation aux techniques du popping/Locking (danse urbaine), en direction des jeunes.

Une convention avec l'association Funk et Style de Meudon a été signée pour l'organisation de ces cours.

Coût de la prestation : 5 148,00 €

N° 2006/166 Signature d'une convention avec l'association Communication, design et barbouillage

Une convention avec l'association Communication, design et barbouillage de Sainte Geneviève des Bois a été signée pour la réalisation d'une fresque au CAP de la Boële.

Coût de la prestation : 750,00 €

N° 2006/172 Signature d'une convention de partenariat dans le cadre d'une prestation de services

Dans le cadre du festival du court métrage sur le Hip Hop, une convention de partenariat avec la société R Style de Paris pour la réalisation d'un court métrage.

Coût de la prestation : 1 000,00 € TTC

N° 2006/181 Signature du contrat de vente avec JFB prod pour le concert de grand corps malade

Un contrat de vente avec JFB prod a été signé pour un concert Slam (poésie urbaine), le vendredi 15 décembre 2006 à 20h30 à la salle Gérard Philipe.

Coût de la prestation : 17 407,50 € TTC

N° 2006/170 Contrat avec Mme Sylvie Cann

Dans le cadre de la manifestation le mois du film documentaire, les bibliothèques organisent des animations.

Un contrat a été signé avec Mme Sylvie Cann de Paris pour la diffusion de son film un manager qui décoiffe, le vendredi 17 novembre à 20h30 à l'auditorium Noureev.

Coût de la prestation : 220,00 € TTC

N° 2006/169 Cession de véhicule

Compte tenu de l'état de vétusté du véhicule immatriculé 2935 YT 91 de marque Renault, il a été décidé de la réformer et de la vendre pour pièces à Monsieur BUDIE de Amilly (28).

Coût : 150,00 € TTC

N° 2006/173 Accès en ligne d'informations statistiques sur la gestion de l'électricité

La ville souhaite automatiser la gestion de ses énergies afin d'une part d'améliorer la productivité de ce secteur et d'autre part, obtenir des statistiques fiables et utiles pour optimiser ses dépenses en la matière.

Le secteur de l'électricité représente une partie importante de ces fluides.

La société EDF propose une solution d'analyse complète en ligne, pour un montant de 1 107,00 € HT par an.

N° 2006/148 Convention relative à la mise à disposition de créneaux d'activités au sein de locaux municipaux

Plusieurs associations expriment de manière récurrente le besoin de locaux ou de créneaux d'activités car elles ne disposent pas de locaux propres ou suffisants.

La municipalité dispose de quelques locaux qui ont vocation à être partagés sur des créneaux ponctuels par plusieurs associations (tel que le Club des Bergers ou le Local Rencontre, etc.).

Ces locaux seront gérés par la Municipalité en concertation avec les associations utilisatrices.

Une convention sera signée avec les différentes associations qui va réglementer cet usage, détermine les conditions et les règles d'utilisation de ces créneaux et de ces locaux partagés. Elle offre un cadre clair de responsabilités et d'engagements de chaque partie. Elle formalise, ainsi, un engagement réciproque à durée limitée (un an), renouvelable, en vue d'une évaluation annuelle de l'usage qui en est fait.

N° 2006/116 Travaux reprise des concessions funéraires et remise en état des tombes

La ville est régulièrement amenée à effectuer des travaux de reprises funéraires et de remise en l'état des tombes sur les deux cimetières de la ville.

Deux sociétés ont répondu à la consultation.

Après analyse, l'offre économique la plus avantageuse s'est portée sur la proposition de la société Pompes funèbres P.L.M. de Viry Chatillon.

N° 2006/174 Budget communal globalisation 2006 - signature d'une convention de financement en taux fixe avec le crédit agricole

Un prêt a été contracté avec le crédit agricole selon les conditions suivantes:

551 000,00 €

durée 15 ans

périodicité : annuelle

taux: fixe annuel 4,09%

N° 2006/175 Régie de recettes de la restauration scolaire et des activités périscolaires

La mise en place de la carte Génopass en phase expérimentale sur les groupes scolaires M. Cachin et D.Diderot nécessite la modification de la régies de recettes du service éducation.

N° 2006/182 Ligne de trésorerie interactive

Un avenant a été signé avec la Caisse d'épargne afin d'augmenter le montant de la ligne de trésorerie de 5 000 000 € à 6 000 000 €

2 - Composition des commissions municipales permanentes - Modifications

(Rapporteur : Monsieur LEONHARDT)

Le remplacement d'un élu au sein du Conseil municipal est régi par l'article L. 270 du Code électoral qui prévoit que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu, est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste, dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit... »

Puisque M. Claude LORAIN a intégré le conseil municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, il est nécessaire de modifier les commissions municipales en tenant compte des souhaits exprimés par celui-ci.

M. Claude LORAIN demande à intégrer les commissions suivantes :

Développement économique,
Cadre de vie et travaux – animations retraités,

Il faut par voie de conséquence modifier la composition des commissions municipales permanentes.

Cette délibération est adoptée par 34 voix et 3 abstentions (Mr RESTOUX, Mmes DA SILVA, VAN LAERE).

3 - Désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein de la commission des marchés forains

(Rapporteur : Monsieur LEONHARDT)

La désignation de nouveau représentant intervient en l'espèce par suite du décès de Monsieur Dominique Szczepanek. Du fait de la vacance, le Conseil municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois doit pourvoir au remplacement de ce poste.

Monsieur Claude LORAIN est proposé pour le remplacement de celui-ci au sein de la commission des marchés forains.

Cette délibération est adoptée par 34 voix et 3 abstentions (Mr RESTOUX, Mmes DA SILVA, VAN LAERE)

4 - Constitution de la commission communale des impôts directs - Modification

(Rapporteur : Monsieur LEONHARDT)

Dans chaque commune, il est institué une commission communale des Impôts directs composée :

De Monsieur le Maire ou d'un Maire Adjoint délégué

et (dans les communes de plus de 2.000 habitants) de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La désignation des commissaires incombe au directeur des services fiscaux à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

Les contribuables doivent remplir certaines conditions : être âgé de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrit aux rôles des impositions directes locales de la commune, être familiarisé avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission, un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La désignation des commissaires et leurs suppléants est effectuée de manière à ce que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et la taxe professionnelle soient équitablement représentées.

La désignation d'un nouveau commissaire titulaire intervient en l'espèce par suite du décès de Monsieur Dominique Szczepanek. Du fait de la vacance, le Conseil municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois doit pourvoir au remplacement de ce poste.

Monsieur Claude LORAIN est proposé pour le remplacement de celui-ci au sein de la commission des impôts directs – Taxe Foncier Bâti.

Cette délibération est adoptée par 34 voix et 3 abstentions (Mr RESTOUX, Mmes DA SILVA, VAN LAERE)

5 - Désignation d'un représentant au sein du Conseil d'administration des collèges et lycées de la ville

(Rapporteur : Monsieur LEONHARDT)

La désignation de nouveau représentant intervient en l'espèce par suite de démission de Madame Sophie Nayac. Du fait de la vacance, le Conseil municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois doit pourvoir au remplacement de ce poste.

Monsieur François VIGNIER est proposé pour le remplacement de celui-ci au sein du Conseil d'administration du collège Paul Eluard.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

PERSONNEL

7 - Mise à jour du tableau des effectifs

(Rapporteur : Monsieur LEONHARDT)

Les membres du Conseil municipal sont appelés à délibérer sur les transformations du tableau des effectifs qui suivent, pour permettre de nommer quatre agents au titre de la promotion interne, à partir de la liste d'aptitude établie par le CIG de Versailles (date d'effet au 01/12/2006).

Créations :

- 1 poste de rédacteur
- 3 postes d'Adjoints Administratifs

Suppressions :

- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe, occupé par l'agent promu au grade de rédacteur,
- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe, vacant
- 2 postes de Rédacteurs Chefs, vacants

Les trois postes libérés par les agents administratifs promus au grade d'adjoint administratif sont conservés pour pouvoir nommer à cours terme trois agents en attente de stagiairisation.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

ANIMATIONS RETRAITES

8 - Révision de la contribution des retraités aux repas mensuels de l'amitié pour l'année 2007

(Rapporteur : Monsieur BOUCHON)

Concernant les repas mensuels pour l'année 2007, il convient d'appliquer un tarif prenant en compte l'évolution du coût de la vie.

De ce fait il est proposé une augmentation de tarif à 2 %, soit : 5,80 € au lieu 5,70 € (le demi-tarif passant de 2,85 € à 2,90 €).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

9 - Sorties Loisirs retraités - mars à juin 2007

(Rapporteur : Madame FERNANDES)

Cette délibération a pour objet de fixer les sorties Loisirs en direction des Retraités pour les mois de mars, avril, mai et juin 2007

Sortie « La nouvelle Athènes » le jeudi 1 mars 2007 : 15,00 €, incluant le coût du transport aller/retour, Ste Geneviève des Bois/ Paris, la visite guidée.

Sortie « Le Mans » le jeudi 29 mars 2007 : 56,00 €, incluant le coût du transport aller/retour, Ste Geneviève des Bois/LE MANS, la visite du circuit, des paddocks, le déjeuner et la visite du musée Bugatti.

Sortie « Les Halls de Rungis » le jeudi 12 avril 2007 : 30,00 €, incluant le coût du transport aller/retour, Ste Geneviève des Bois/Paris, la visite guidée et le petit déjeuner.

Sortie « La Ferme de Gally » le jeudi 3 mai 2007 : 5,00 €, incluant le coût du transport aller/retour, Ste Geneviève des Bois/St Cyr L'école, l'entrée pour la cueillette.

Sortie « Journée à Briare » le mardi 22 mai 2007 : 44,00 €, incluant le coût du transport aller/retour, Ste Geneviève des Bois/ Briare, le circuit en petit train repas au restaurant et promenade en bateau avec passage d'écluse

Buffet froid avec après-midi récréatif le vendredi 25 mai 2007 : 5,80 €, salle de la Châtaigneraie

Sortie « Journée à la mer » le jeudi 7 juin 2007: 16,00 € incluant le coût du transport aller/retour, Ste Geneviève des Bois/à Villers sur mer.

Sortie «La Butte aux cailles» le jeudi 21 juin 2007 : 18 € incluant le coût du transport aller/retour, Ste Geneviève des Bois/Paris, balade à la butte aux cailles promenade en suivant la petite alsace et la petite russie sur un air de musique.

Sortie « le Canotier » : le mardi 26 juin 2007 : 47,00 € incluant le coût du transport aller/retour, Ste Geneviève des Bois/Précy sur Marne, déjeuner dansant avec orchestre.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

10- Fixation des tarifs des bals pour les retraités - Année 2007

(Rapporteur : Madame FERNANDES)

Des bals à destination des retraités sont proposés certains après-midi.

L'entrée est payante, et il convient de reporter le tarif d'entrée à compter de janvier 2007.

La revalorisation de ce tarif interviendra en janvier 2007.

Le tarif reconduit par séance est de 8,00 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

11 - Séjour des retraités - Année 2007 - Vacancier

(Rapporteur : Madame GIRAULT)

La délibération a pour objet de fixer la destination, la date et le prix du séjour.

GHETHARY Circuit du 02 au 09 juin 2007

738 € par personne

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

12 - Séjour des retraités - Année 2007 - Alba voyages

(Rapporteur : Madame GIRAULT)

Cette délibération a pour objet de fixer le circuit vacances en direction des retraités pour l'année 2007, ainsi que la participation des personnes.

Séjours proposés :

BOURGOGNE du 24 au 26 avril 2007 : 413,60 € (base de 30 personnes)

382 € (base de 40 personnes).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

13 - Séjour des retraités - Année 2007 - GM voyages

(Rapporteur : Madame GIRAULT)

Cette délibération a pour objet de fixer le circuit vacances en direction des retraités pour l'année 2007, ainsi que la participation des personnes.

Séjours proposés :

BINIC du 28 au 30 août 2007 : 404 € (base de 30/34 personnes)
392 € (base de 35/40 personnes)
374 € (base 40 et +)

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

14 - Séjour des retraités - Année 2007 - Calvi corse avec l'agence Touristra

(Rapporteur : Madame GIRAULT)

Cette délibération a pour objet de fixer le tarif du séjour en CORSE proposé aux retraités Génovéfains pour l'année 2007, ainsi que la participation financière des personnes concernées, et compte tenu du quotient familial.

Corse : tarif du séjour : 1123 euros

Participation réclamée aux retraités

MONTANT DES RESSOURCES		TARIF APPLIQUE	
Personne seule	Couple	Corse	% du tarif
Jusqu'à 592 €	jusqu'à 1037 €	652 €	58 %
De 593 à 859 €	de 1038 à 1405 €	842 €	75 %
De 860 à 1161 €	de 1406 à 1699 €	1011 €	90 %
De 1162 à 1569 €	de 1700 à 2288 €	1067 €	95 %
Plus de 1570 €	plus de 2288 €	1123 €	100 %

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

15 - Séjour des retraités - Année 2007 - ADV voyages

(Rapporteur : Madame GIRAULT)

Cette délibération a pour objet de fixer le tarif des séjours à l'Ile Maurice et le circuit au Kenya proposés aux retraités Génovéfains pour l'année 2007, ainsi que la participation financière des personnes concernées..

Ile Maurice avec 3 excursions du 8 au 16 mars 2007 : 1500 €
Circuit au Kenya du 6 au 14 novembre 2007 : 1650 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

16 - Contrats d'objectifs entre la commune et l'association SGS sections SGS Football et SGS Judo pour les saisons sportives 2006/2007, 2007/2008, 2008/2009

(Rapporteur : Monsieur ZANIOL)

La municipalité souhaite encourager la pratique sportive à travers la poursuite d'une politique contractuelle d'aide et de soutien aux associations, qui au travers de leur niveau sportif et de leurs actions locales, contribuent à l'animation sportive et au rayonnement de la commune, et qui suscitent, le plus souvent, un engouement populaire certain.

Ainsi, la municipalité met en place des contrats d'objectifs qui fixent les modalités d'attribution des aides exceptionnelles accordées par la ville aux associations sportives.

Les sections SGS Football et SGS Judo bénéficient déjà de contrats d'objectifs depuis quelques années. Ces nouveaux contrats, signés pour trois ans, fixent les objectifs des deux sections pour les trois saisons à venir : 2006/07, 2007/08, 2008/09.

Il est précisé que SGS, pour ces deux sections, sera également soutenue par le Département au titre de contrats d'objectifs conclus avec les clubs de haut niveau ; à cet effet, une convention financière tripartite sera passée entre le Département, l'association Sainte Geneviève Sports et la commune.

Les nouveaux contrats d'objectifs seront basés essentiellement sur les objectifs liés à la pratique sportive de haut niveau, mais tiendra compte également de l'ensemble des domaines suivants :

- classement du club dans la hiérarchie fédérale,
- développement de l'excellence sportive,
- fidélisation des sportifs de haut niveau,
 - formation de l'encadrement et création d'emploi,
- collaboration avec le milieu scolaire,
- animation de masse et participation à la vie locale,
- représentation de la ville de Sainte-Geneviève des Bois et communication avec les médias.

Un travail de définition et de prévision des objectifs a été réalisé conjointement avec la ville et le club.

A l'issue de chaque saison sportive, un bilan quantitatif et qualitatif sera établi. Il permettra de réévaluer, éventuellement, le montant des subventions octroyées et les objectifs fixés pour les saisons suivantes.

Nous vous proposons de verser une subvention au titre du contrat d'objectifs :

- « Sainte Geneviève Sports section Football » 62 321,78 €
- « Sainte Geneviève Sports section Judo » 29 120,61 €

Intervention de Monsieur Prévot (le texte de cette intervention est annexé au procès verbal).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

17 - Fixation des participations des usagers et adoption du règlement intérieur de la course la Génovéfaine

(Rapporteur : Madame DIARD)

Le Service des Sports et S.G.S. section Athlétisme propose l'organisation de la cinquième édition de « La Génovéfaine », course pédestre sur route, à Sainte-Geneviève des Bois le dimanche 29 avril 2007, ouverte aux athlètes licenciés ou non licenciés, hommes, femmes et enfants. La course des 10 KM a le label régional FFA ; elle est donc classante et qualifiante pour les Championnats de France.

Pour cette nouvelle édition, certains changements ont été apportés. Ils figurent dans le règlement intérieur modifié et joint en annexe :

- la course de 3,11 kilomètres, la Populaire, réunit maintenant les publics adolescents et adultes. La course de 4,81 KM est supprimée. La participation à la Populaire sera gratuite.

- la course des 10 KM a été choisie par le Comité Départemental d'Athlétisme pour être le Championnat de l'Essonne. Les titres départementaux seront donc délivrés à l'issue de la course.

COURSE	CONDITIONS	Tarif jusqu'au 27/04/07	Tarif après le 27/04/07	RETRAIT DOSSARDS	DEPART COURSE
COURSE ENFANTS	Distance : 1,2 km pour les enfants nés de 1996 à 2000 (de 7 à 10 ans)	Gratuit	Gratuit	A partir de 8h Limite à 8h35	9h
LA POPULAIRE	Distance : 3,11 km pour les personnes nées en 1995 et avant (à partir de 11 ans)	Gratuit	Gratuit	A partir de 8h Limite à 8h45	9h15

COURSE	CONDITIONS	Tarif jusqu'au 27/04/07	Tarif après le 27/04/07	RETRAIT DOSSARDS	DEPART COURSE
LA GENOVEFAINE	Distance : 10 km pour les personnes nées avant 1991 (à partir de 16 ans)	6 €	8 €	A partir de 8h Limite à 9h 30	10h

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

18 - Fixation de la participation des familles aux séjours organisés en février 2007 (Rapporteur : Madame GIRAULT)

La présente délibération a pour objet de fixer les participations des familles aux séjours à thème proposés par le service municipal de la jeunesse:

Vacances d'hiver du 17 au 24 février 2007

- Séjour 1 « La Neige et le Feu » à Super-Besse réservé à 10 jeunes âgés de 12 à 13 ans

Il s'agit d'un séjour en plein cœur du parc naturel des Volcans d'Auvergne, au pied du Puy de Sancy enneigé.

Les jeunes partageront leur séjour entre initiation à la volcanologie (fabrication et explosion de mini-volcans, connaissance des différents types de volcans...etc) et ...à la pratique du ski sur un volcan (Super-Besse).

Vacances de Pâques du 07 au 14 avril 2007

- Séjour 2 « Police Scientifique-Unité Spéciale » à La Toussuire (Savoie) réservé à 10 jeunes âgés de 14 à 17 ans.

Les jeunes s'immergeront dans l'univers (médecine légale, découverte de l'ADN...etc) de la série télé « Les experts » et l'après-midi ils pourront surfer (si votre enfant n'a pas de surf prévoir 50 euros de location) ou skier à leur guise.

Les participations proposées sont établies selon la grille des coefficients familiaux

Cette délibération est adoptée par 36 voix et 1abstention (Mme GIRAULT).

18 bis - Renouvellement des contrats Enfance et Temps Libre

(Rapporteur : Madame FERNANDES)

Un nouveau contrat enfance-jeunesse se substituera à partir de 2007 au contrat enfance et au contrat temps libre.

Ce nouveau contrat, conclu pour une durée de 4 ans, vise les enfants jusqu'à 17 ans révolus et donne priorité à la fonction d'accueil des enfants et des adolescents.

Dans l'attente de la conclusion de ce document, il est proposé de solliciter le renouvellement pour 2007 des deux contrats enfance et temps libre en y intégrant l'ensemble des actions effectivement réalisées, les actions non mises en œuvre ainsi que certaines actions nouvelles qui seront à définir précisément dans le courant du premier trimestre 2007, parmi lesquelles figure une demande de prise en charge de la crèche familiale.

Pour mémoire, les contrats enfance et temps libre se sont traduits respectivement en 2005 par des subventions de 310 040 euros et 256 501 euros.

Le taux du futur contrat enfance-jeunesse sera de 66% du résiduel ville (au lieu de 70% actuellement) et fera l'objet d'une dégressivité progressive le portant à 55% en 2010.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

19 - Convention de partenariat avec la compagnie l'art mobile

(Rapporteur : Madame SZTERN)

Il s'agit de la signature d'une convention de partenariat avec la compagnie de théâtre L'Art Mobile en vue de l'accueil en résidence de cette compagnie sur Sainte Geneviève Des Bois, à compter du 1er septembre 2006, pour une période de 2 ans.

Des actions artistiques seront menées par la Cie L'Art Mobile, en fonction des objectifs suivants :

Création de spectacles vivants,
Diffusion publique de ces spectacles,
Actions de sensibilisation en direction de la population,
Développement des pratiques théâtrales amateurs.

Ces actions se caractériseront notamment par des représentations du spectacle « Soir Bleu, Soir Rose », des interventions dans les établissements scolaires, des stages de pratique théâtrale durant les vacances scolaires, des lectures publiques, des rencontres avec des équipes artistiques etc...

Pour permettre à la compagnie L'Art Mobile de réaliser ces actions, la ville de Sainte Geneviève Des Bois mettra à sa disposition des moyens techniques nécessaires (salle de répétition et de diffusion, lieu de stockage des décors, supports de communication) et apportera une aide financière de 1 500€ par mois.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

20 - Charte de développement culturel 2006/2007 - Demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Essonne
(Rapporteur : Monsieur LELU)

Il s'agit de la signature d'une convention, dite « Charte Culturelle », avec le Conseil Général et qui a pour objet de définir les modalités de partenariat sur les projets culturels à Sainte Geneviève Des Bois.

Les projets faisant l'objet du soutien départemental, au titre de la Charte Culturelle, sont :

Les Scènes SLAM

Le SLAM est un outil de démocratisation et un art de performance poétique. Il connaît auprès du public adolescent un véritable engouement.

En partenariat avec la M.J.C. et « SLAM Caravance », la ville de Sainte Geneviève Des Bois propose 5 "Scènes SLAM" qui se dérouleront dans les lieux publics, une fois par mois, à partir de mars 2007 ainsi que des ateliers et un concert de Grand Corps Malade, le 15 décembre 2006.

La programmation « Jeune public »

Il s'agit de permettre à tous les enfants de la commune d'assister à un spectacle dans l'année, accompagné de rencontres avec les artistes et leur donner l'occasion de le partager en famille. 7 représentations sont prévues.

Les concerts du dimanche matin

Dans le cadre du développement de l'auditorium du centre artistique Rudolf Noureev et pour poursuivre ces temps de rencontre conviviale, 8 concerts sont programmés d'octobre 2006 à juin 2007, le dimanche à 11 heures.

L'Université Populaire du Savoir

Un programme de conférences dans divers domaines (littérature, culture, sciences etc...) est mis en place par un comité de pilotage ; ces conférences accessibles à tous gratuitement auront lieu d'octobre 2006 à mai 2007.

Coût total de l'ensemble des initiatives : 80 150.00 €

Participation du Département : 31 500.00 €

Participation de la Commune :	43 650.00 €
Autres recettes	5 000.00 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

21 - Utilisation des salles municipales et approbation des tarifs année 2007 - Modification

(Rapporteur : Madame SZTERN)

La Commune dispose de six salles municipales mises à la disposition des associations locales, des particuliers génovéfains, des entreprises situées sur la ville ou travaillant en étroite collaboration avec la ville.

Le montant des tarifs de location des salles Municipales, au titre de l'année 2007, est retracé dans le tableau ci-dessous, il correspond à une augmentation de 3% par rapport à l'année 2006. Pour plus de lisibilité, un réajustement du coût des frais de nettoyage a été effectué au même prorata, pour chaque salle municipale, ce qui s'applique à un montant de (25%) du coût global de la salle.

Les nouveaux tarifs sont arrondis à l'euro près dans un souci de simplification de gestion.

DESIGNATION DES SALLES	FRAIS DE NETTOYAGE	TARIF DE LOCATION
Salle du Champ de Foire	111,00	439,00
Salle de la Châtaigneraie	81,00	320,00
Salle Jean Lurçat	36,00	142,00
Salle André Malraux	60,00	238,00
Salle du Canal	135,00	522,00
Salle Gérard Philipe		
* Manifestations (Associations Génovéfaines)	146,00	780,00
* Manifestations (Associations extérieures)	146,00	1212,00

Par contre, les tarifs de la salle Gérard Philipe ont été revus indépendamment des autres salles, compte tenu du fonctionnement constaté pour l'année 2006. Les associations locales peuvent utiliser la salle Gérard Philipe 1 fois par an à titre gracieux mais devront payer 146 € obligatoirement exigibles qui correspondent aux frais de nettoyage. Cette logique s'applique déjà pour les salles : Champ de Foire, Châtaigneraie, André Malraux, Jean Lurçat, et Canal qui sont utilisées par les associations 2 fois par an pour des activités telles que repas, soirée dansante ou une activité culturelle, sportive ou caritative, dans la limite des disponibilités.

Le paiement de tarifs préférentiels pour la salle Gérard Philipe à compter de la seconde fois, au profit des associations locales et extérieures ayant une activité culturelle, sportive ou caritative, dans la limite des disponibilités s'appliquera ainsi :

Manifestations (Associations Génovéfaines) : 780,00 €

Manifestations (Associations extérieures) : 1 212,00 €

Il est donc demandé au Conseil municipal l'autorisation de porter au titre de l'année 2007 les tarifs suivants.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

22 - Tarif des fêtes foraines et des emplacements des videz vos greniers - Année 2007

(Rapporteur : Madame SZTERN)

Cette délibération présente le coût de participation des forains lors de leur installation sur la ville de Sainte Geneviève des Bois, tant dans le cadre des manifestations du service Animations et Cérémonies que de façon spécifique sur la commune ainsi que la participation des particuliers aux « Videz vos greniers- » des mois de juin et septembre.

Une augmentation de 3% a été appliquée.

Le coût de participation des forains concerne un droit d'installation global quelle que soit la durée. Il est un peu plus onéreux pour le 14 juillet car l'ampleur de la manifestation est plus importante que d'autres festivités. Il est aussi indiqué qu'une réduction de 50% sera appliquée en cas d'intempéries importantes.

Pour ce qui concerne la fête foraine du mois de juin un tarif forfaitaire a été retenu et il est directement géré par les forains eux même. Aucune réduction se sera appliquée en cas d'intempéries car les tarifs sont déjà très bas.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

23 - Périodicité et tarif pour l'emplacement des cirques, des animations ludiques de même importance et des théâtres de guignol ou marionnettes sur le territoire communal - Année 2007

(Rapporteur : Madame SZTERN)

Cette délibération présente la périodicité d'installation et le coût de participation des cirques ou autres animations ludiques de même importance et des théâtres de Guignol ou Marionnettes sur la Ville de Sainte Geneviève des Bois. pour l'année 2007

Cirques et autre Animation ludique : Installation 2 fois par an face au Champ de Foire
Coût : 669.50 € par semaine

Branchement électrique pour les cirques : 300€ en cas de besoin

Théâtres de Guignol ou Marionnettes: Installation 2 fois par an au Parc Pierre
Coût : 62.00 € par jour

Le coût de participation des cirques concerne un droit d'installation pour une durée de une semaine. Si le cirque reste plus longtemps la ville de Sainte-Geneviève des bois est en droit de demandé le prix d'une seconde semaine.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

24 - Signature du Contrat Urbain de Cohésion Sociale du Val d'Orge

(Rapporteur : Monsieur ZAOUI)

Lors de la séance du Conseil municipal du 21 novembre dernier, les membres du Conseil ont approuvé le Contrat Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) du Val d'Orge 2007-2009.

Dans le corps de la délibération, il a été omis d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Maire de Saint-Michel-Sur-Orge et le Président de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge.

Il convient donc de redélibérer.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

25 - Requalification des rues Roger Vailland, Paul Eluard et entrée nord - Maîtrise d'ouvrage unique - Avenant n°1

(Rapporteur : Monsieur BOUCHON)

Le 9 mai 2005, le Conseil Municipal autorisait la signature d'une convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique pour la requalification des rues Roger Vailland, Paul Eluard et entrée nord dans le cadre de la Convention Territoriale de Rénovation Urbaine.

Les 3 tronçons concernés prévoient un réaménagement de l'éclairage public et de l'assainissement qui ne sont plus du domaine de compétence de la Ville depuis son transfert sur la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge.

Le détail des travaux d'assainissement arrêtés à 59.295,80 € HT n'apparaît pas dans la convention.

Afin que la Communauté d'Agglomération puisse verser sa participation, il est nécessaire de l'intégrer à ladite convention.

Par ailleurs, le portage de la TVA était supporté en totalité par la Ville. Or, le FCTVA étant reversé à chacune des collectivités, ces dernières doivent régler leur TVA pour leur part.

Il est donc prévu de signer un avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique confiée à la Ville.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

26 - Aménagement secteur Champ de foire/ les franges - Avenant n°1

(Rapporteur : Monsieur BOUCHON)

Afin de permettre le déplacement des terrains de tennis du site de Guy Moquet à proximité des terrains de la Ligue de Tennis de l'Essonne, la Ville de Sainte-Geneviève des Bois a engagé le 14 mars 2006, une concession d'aménagement avec la SORGEM en vue d'obtenir un équilibre financier entre la réalisation d'un équipement public et une opération d'urbanisation.

Ce programme incluait l'urbanisation du terrain d'assiette des tennis actuels (Guy Moquet) ainsi que les terrains dits KRYLA au sud du Parc des Sports.

Ce programme s'équilibrait sur une subvention possible du FNDS en vue de la réalisation des tennis ainsi que sur un tracé possible d'une voie départementale entre le carrefour Mare au Chanvre/Route de Corbeil et le carrefour Jacques Duclos/Léo Lagrange.

Le FNDS ayant changé de statut en 2005 en se transformant en CNDS a modifié ses possibilités de financement.

Le tracé de la future départementale ayant évolué vers une emprise respectant les contraintes géométriques liées à une voie départementale, celui-ci modifiant les possibilités d'urbanisation.

Ces deux évolutions obligent à revoir l'économie globale du projet afin d'en respecter les objectifs.

Cet avenant est donc proposé afin de les atteindre.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

27 - Police d'assurance dommages aux biens - Avenant n°3

(Rapporteur : Madame SZTERN)

La Ville de Ste Geneviève des Bois a conclu plusieurs marchés séparés d'assurance avec la S.M.A.C.L. (Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales) 141, Avenue Salvador Allende - 79031 NIORT. En décembre 2003, elle signait un marché exécutoire au 1^{er} janvier 2004 couvrant les risques Dommages aux Biens.

La police dommages aux biens garantit tous les bâtiments appartenant à la Ville ou loués par elle. Suite à des cessions ou acquisitions/constructions durant l'année 2006, il convient d'intégrer ces mouvements dans l'inventaire des bâtiments communaux.

Le présent avenant représente une augmentation de surface qui passe de 88.123 m² à 88.902 m² et porte le nouveau montant du marché à 62.615,88 € TTC.

L'augmentation tient compte de la variation de l'indice FNB qui figure au contrat.

L'objet de la délibération jointe est donc d'approuver le nouveau montant du marché fixé à 62615,88 € TTC et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 au marché précité.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

28 - Avis sur la demande de régularisation relatif à l'exploitation par la société Carrefour Hypermarché France des installations classées pour la protection de l'environnement

(Rapporteur : Monsieur BOUCHON)

Le présent projet de délibération fait suite à la demande d'avis formulée par Monsieur le Préfet de l'Essonne quant à la demande de régularisation de la situation de l'hypermarché CARREFOUR vis à vis de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Il concerne les activités suivantes qui sont soumises à autorisation préfectorale :

- Préparation conservation de produits alimentaires d'origine animale, par découpage, cuisson, etc., à l'exclusion des produits issus du lait et des corps gras mais y compris les aliments des animaux de compagnie.
- Installations de réfrigération et compression dans les autres cas (froid alimentaire – climatisation)
- Installations de remplissage de liquide inflammable des réservoirs des véhicules à moteur (appareils de distribution carburants).

Les activités suivantes ne font pas l'objet du présent projet de délibération car seulement soumises à déclaration :

- Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine végétale, par cuisson, etc., à l'exclusion du sucre, de la fécule, du malt, des huiles et des aliments pour le bétail, mais compris les ateliers de maturation et conservation de fruits et légumes (boulangerie/pâtisserie = 3,1 tonnes/jour fruits et légumes = 4 tonnes/jour)
- Installation de combustion fonctionnant au gaz naturel ou au fuel domestique total site : (2,540 MW et groupe électrogène 0,560MW)
- Ateliers de charge d'accumulateurs total site : 10,4kW
- Stockage de lait et produits issus du lait (beurre, fromage, yaourts, crème) total site : 60.000 litres/jour d'équivalent lait
- Stockage de liquide inflammable (cuves enterrées total site : Céqu = 34,4m³.
- Gaz inflammables liquéfiés (stockage en réservoirs manufacturés) à l'exception de ceux visés explicitement par d'autres rubriques de la nomenclature.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

29 - Avis sur la demande de régularisation relatif à l'exploitation par la société Districoupe à Bondoufle des installations classées pour la protection de l'environnement (Rapporteur : Monsieur BOUCHON)

Le présent projet de délibération fait suite à la demande d'avis formulée par Monsieur le Préfet de l'Essonne quant à la demande formulée le 29 juin 2006 complétée le 6 et le 26 septembre 2006 par laquelle la Société DISTRICOUBE, dont le siège social est RN 20 91630 - AVRAINVILLE sollicite l'autorisation d'exploiter des installations classées à BONDOUFLE Zone Industrielle de la Marinière, comme suit:

- Préparation ou conservation de denrées alimentaires d'origine animale par cuisson, découpage, appertisation, surgélation, congélation, lyophilisation, déshydratation, salage, saurage, séchage, enfumage, etc... à l'exclusion des produits issus du lait et des corps gras, mais y compris les aliments pour les animaux de compagnie. La quantité des produits entrant étant supérieure à 2 tonnes par jour n° 2221.1 (A).
Volume autorisé: 20 tonnes

Les activités de la société DISTRICOUBE qui appartient au groupe BUFFALO GRILL sont:

- L'achat, la transformation puis la vente de bœuf et de bison;
- Le négoce de denrées alimentaires;
- La distribution de denrées alimentaires.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

URBANISME

30 - Dénomination de la Place Rosa Parks

(Rapporteur : Monsieur LEONHARDT)

Le Centre Protestant la Balise a sollicité la ville de Sainte Geneviève en vue de dénommer le rond-point nouvellement créé dans le quartier des aunettes, avenue de l'Eperon - rue Frédéric Joliot Curie et a proposé le nom de Rosa Parks.

Le nom de Rosa Parks est devenu synonyme de liberté et de dignité à travers le monde entier.

Aussi, à l'occasion du 51ème anniversaire de son geste hautement symbolique qui a abouti à l'abolition de la ségrégation raciale aux Etats-Unis, la Commune et le Centre Protestant « la Balise » ont voulu rendre hommage à sa mémoire.

En décidant de donner le nom de Rosa Parks à la nouvelle place réalisée sur le quartier des Aunettes, en entrée de ville, la municipalité entend perpétuer son oeuvre.

Il est proposé de dénommer ce nouveau rond-point, place Rosa Parks.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

31 - Incorporation d'un bien sans maître cadastré section AW n°131

32 - Incorporation d'un bien sans maître cadastré section AW n°132

33 - Incorporation d'un bien sans maître cadastré section BI n°180

34 - Incorporation d'un bien sans maître cadastré section AH n°86

35 - Incorporation d'un bien sans maître cadastré section AZ n°368

(Rapporteur : Monsieur QUITTARD)

La procédure des biens vacants et sans maître a été profondément modifiée par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Les biens sans maître appartiennent désormais aux communes et, en cas de renonciation, à l'Etat.

Au terme d'une procédure consistant en une enquête préalable liée à la recherche d'un éventuel propriétaire, et après avis de la Commission Communale des Impôts directs, le Maire de la Commune prend un arrêté portant présomption des biens vacants et sans maître. L'arrêté a été édité le 24 avril 2006 et a fait l'objet des mesures de publicité requises, à savoir un affichage en Mairie pendant une durée de 6 mois consécutifs et une publication dans un journal.

Au terme de ce délai de 6 mois, les propriétaires des immeubles suivants :

parcelle cadastrée section AW n° 132 d'une superficie de 591 m², non bâti

parcelle cadastrée section AW n° 131 d'une superficie de 914 m², non bâti

parcelle cadastrée section AZ n° 368 d'une superficie de 402 m², terrain bâti

parcelle cadastrée section BI n° 180 d'une superficie de 597 m², terrain bâti

parcelle cadastrée section AH n° 86 d'une superficie de 374 m², terrain non bâti

ne se sont pas fait connaître. Dès lors, ces immeubles sont présumés sans maître et peuvent revenir à la Commune.

La commune souhaite donc s'appropriier ces immeubles et pour ce faire, doit autoriser M. le Maire à prendre un arrêté constatant l'incorporation de ces biens dans le domaine privé de la Commune et l'autoriser à signer l'ensemble des documents et actes nécessaires à cet effet.

Les cinq délibérations sont adoptées à l'unanimité.

COMMUNICATION

36 - Révision des tarifs publicitaires Votre Ville - Tarification 2007

(Rapporteur : Monsieur LEONHARDT)

Il convient de réactualiser les tarifs publicitaires pour l'année 2007 dans le magazine municipal d'information "Votre Ville", à hauteur de 3%.

En conséquence, les tarifs proposés à partir du 1^{er} janvier 2007 seront les suivants :

<i>FORMAT</i>	<i>TARIFS 2007</i>	<i>ANCIENS TARIFS</i>
1/16e page	124 euros	121 euros
1/12e page	162 euros	157 euros
1/8e page	215 euros	209 euros
¼ page	413 euros	401 euros
bandeau 1/3^e page	549 euros	533 euros
½ page	810 euros	787 euros
1 page	1529 euros	1485 euros
FORFAIT ANNUEL 1/12^e page	89 euros	86 euros

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

37 - Domaine funéraire - Taxes d'Inhumation - Tarification 2007

(Rapporteur : Monsieur SOUYRI)

La réglementation en matière funéraire prévoit des taxes correspondantes à certaines opérations, limitativement énumérées aux articles L. 2223-22 et L. 2223-34.

Le montant de ces taxes a été augmenté pour l'année 2007 de 3 % arrondi.

C'est donc sur ces montants que le Conseil municipal est appelé à délibérer.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

38 - Concessions de terrains et de cases dans les cimetières communaux - Tarification 2007

(Rapporteur : Monsieur SOUYRI)

La concession funéraire est un contrat temporaire de mise à disposition des familles d'un terrain pour y ériger la sépulture de leurs défunts.

Le Conseil municipal décide de quelles sortes de concessions pourront être accordées et du montant suivant la durée.

Pour l'année 2007, il a été convenu lors de la Commission des Affaires Générales d'en augmenter les tarifs (3% arrondi).

Cette augmentation est justifiée par le fait que l'entretien général du cimetière est du domaine du Service Public Communal comme le prévoit le règlement et la réglementation nationale en vigueur.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

39 - Domaine funéraire - Vacations de police - Tarification 2007

(Rapporteur : Monsieur SOUYRI)

La réglementation funéraire prévoit un certain nombre de redevances, lors de certaines opérations funéraires l'intervention de fonctionnaires de la Police Nationale est nécessaire, et donnent lieu au versement de vacations.

Ces vacations sont versées directement à la recette municipale (Trésorerie Principale) par les familles ou leur mandataire.

Il est donc délibéré sur cette vacation de police qui s'élèvera à 13 euros pour l'année 2007 par opération prévue au C.G.C.T. (R 2213-53)

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

FINANCES - COMPTABILITE

40 - Demande d'admission en non valeur de produits irrécouvrables

(Rapporteur : Monsieur LEONHARDT)

Suite à l'envoi d'états P. 511 « Taxes et produits irrécouvrables » par Madame le Percepteur qui expose qu'elle n'a pu recouvrer les titres, cotes ou produits portant sur les rôles des années :

1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002 et 2003.

La somme de 4 285.72 € est inscrite au budget supplémentaire pour annuler ces titres.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

22h15, Monsieur le Maire propose une interruption de séance de 10 mn.

41 - Décision modificative n°1 du Budget communal 2006

(Rapporteur : Monsieur LEONHARDT)

La présente délibération s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section d'investissement ... 128 297.30 €
- Section de fonctionnement ... 489 449.63 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Art. 021 01 (gestionnaire 111213) Virement de la section de fonctionnement Ce qui porte le virement de l'année 2006 à 2 361 406.59 € Contre 2 231 299.06 € en 2005 Suite aux opérations d'ordre à effectuer pour les ventes de terrains		-1 853 240.83
Art. 13258 822 (gestionnaire 6040) Rue Paul Eluard (Dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la requalification des rues Roger Vailland, Paul Eluard et entrée Nord, il est prévu le remboursement par la Communauté d'Agglo des travaux d'éclairage public – Il était prévu au BP une participation de 233 675 € - Alors que le remboursement s'effectue sur le H.T. – Soit 199 543.73 € Le montant de la TVA non imputable à la Ville est de 34 131.27 € - De plus le paiement des factures d'éclairage public doivent non pas être imputés au 21527 mais au compte 4581 – La recette ne doit pas être imputée au 13528 mais au compte 4582 - Ce sont 2 opérations d'ordre -		-233 675.00
Art. 1511 01 (gestionnaire 111213) Provisions pour litiges Régularisation de la délibération passée ce jour au Conseil Municipal pour l'option d'un régime de budgétisation totale des provisions - Opération blanche (voir en fonctionnement le 7875)	4 573.47	
Art. 1641 01 (gestionnaire 111213) Emprunt en euros Réajustement des crédits	- 98 014.22	
Art. 192 01 (gestionnaire 111213) (opération d'ordre) Différence sur réalisations d'immobilisations Plus value sur la vente du véhicule N° 2935 YT 91		460.46

<p>Art. 192 01 (gestionnaire 2015) (opération d'ordre) Différence sur réalisations d'immobilisations Plus value Vente TLMC pour 337 969.26 Plus value Vente OPEL pour 235 924.25 Plus Value Vente Terrain Centre Nautique pour 319 075</p>		892 969.21
<p>Art. 20413 822 (gestionnaire 2004) Subvention d'équipement Département Participation Route de Corbeil, initialement prévu au 65733 Suite à la demande du Percepteur – Nouvelle demande du Percepteur à basculer sur l'investissement</p>	84 477.88	
<p>Art. 2111 01 (gestionnaire 2015) (opération d'ordre) Terrain nu Valeur initiale terrain situé 119 avenue Gabriel Péri à la Sté Essonne Habitat pour 415 000 et 280 924.30 pour le terrain Centre Nautique</p>		695 924.30
<p>Art. 2115 01 (Gestionnaire 2015) (opération d'ordre) Terrain bâti Valeur initiale Terrain TLMC pour 85 630.74 Valeur initiale Terrain OPEL pour 59 775.75</p>		145 406.49
<p>Art. 2135 020 (gestionnaire 3027) Installations générales, agencements Transfert de la convention d'assistance à la maîtrise d'œuvre de la Carte de la Vie Quotidienne en fonctionnement (Voir le 6226)</p>	- 66 530.80	
<p>Art. 2152 822 (gestionnaire 2004) Installations de voirie Bail voirie prévu en investissement payé en fonctionnement (Voir le 61523)</p>	- 68 924.43	
<p>Art. 21527 822 (gestionnaire 6040) Installations de voirie Voir le 13528</p>		199 543.73
<p>Art. 2188 020 (gestionnaire 2003) Autres Refus de la Perception de passer en investissement le remplacement des extincteurs – Voir en fonctionnement au 61522 + 6 190.50 € - au 615221 + 2 003.04 €</p>	- 8 193.54	
<p>Art. 2423 01 (gestionnaire 111213) Immobilisations mises à disposition d'établis Publics de coopération intercommunale Modification de l'imputation du remboursement par la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge des annuités d'emprunts Ordures Ménagères - Voir le 27635</p>		78 482.09

Art. 27635 01 (gestionnaire 111213) Créances sur des groupements de collectivités Modification de l'imputation du remboursement par la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge des annuités d'emprunts Ordures Ménagères – Voir le 2423	78 482.09	
Art. 2808 01 (gestionnaire 111213) Autres immobilisations incorporelles Régularisation d'amortissements 2001 non régularisés restant dans les comptes de la perception	2 883.12 €	
Art. 28188 01 (gestionnaire 111213) Autres immobilisations corporelles Régularisation d'amortissements 2001 non régularisés restant dans les comptes de la perception		2 883.12
Art. 4581 01 (gestionnaire 6040) Opérations d'investissement sous mandat (dépenses d'ordre) Voir commentaire du 13528	199 543.73	
Art. 4582 01 (gestionnaire 6040) Opérations d'investissement sous mandat (recettes d'ordre) Voir commentaire du 13528		199 543.73
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	128 297.30	128 297.30
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Art. 023 01 (gestionnaire 111213) Virement à la section d'investissement	-1 853 240.83	
Art. 60631 020 (gestionnaire 3015) Fournitures d'entretien Ajustement des crédits du service entretien à ses besoins	31 147.64	
Art. 6068 020 (gestionnaire 2008) Autres matières et fournitures Ajustement des crédits du service garage qui a assuré l'entretien des bennes à ordures ménagères pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge	65 000.00	
Art. 61522 020 (gestionnaire 2003) Entretien bâtiments 6 190.50 de transfert de la section d'investissement (2188) pour le remplacement des extincteurs + Régularisation divers travaux non prévus	94 924.40	
Art. 615221 314 (gestionnaire 2003) Entretien bâtiments Transfert de la section d'investissement (2188) pour le remplacement des extincteurs	2 003.04	

Art. 61523 822 (gestionnaire 2004) Voies et réseaux Bail voirie prévu en investissement payé en fonctionnement (Voir le 2152)	68 924.43	
Art. 6188 024 (gestionnaire 101119) Autres frais divers Patinoire	52 000.00	
Art. 6188 30 (gestionnaire 4010) Autres frais divers Transfert à l'intérieur du gestionnaire « service culturel »	3 968.75	
Art. 6226 020 (gestionnaire 3027) Honoraires Transfert de la convention d'assistance à la maîtrise d'œuvre de la Carte de la Vie Quotidienne en fonctionnement (Voir le 2135)	66 530.80	
Art. 6226 820 (gestionnaire 2015) Honoraires Ajustement des crédits en fonction du réalisé	7 400.87	
Art. 63512 61 (gestionnaire 2016) Taxes foncières Ajustement des crédits en fonction du réalisé	26 055.00	
Art. 63513 61 (gestionnaire 2016) Autres impôts locaux Paie des taxes ordures ménagères pour les résidences Perrissin (4 815 €) et Rostand (4 962 €) non inscrit au BP	9 777.00	
Art. 6358 820 (gestionnaire 2015) Autres droits Taxe sur les bureaux non inscrite au BP 2006	2 410.00	
Art. 64111 212 (ressources humaines) Rémunération principale Ajustement des crédits de la paie	20 000.00	
Art. 651 30 (gestionnaire 4010) Redevances pour concessions, Brevets et licences Transfert sur le gestionnaire	- 3 086.97	
Art. 654 01 (gestionnaire 111213) Pertres sur créances irrécouvrables	4 285.72	

Suite à demande de la Perception		
Art. 65733 822 (gestionnaire 2004) Subvention de fonctionnement versée au Département Voir le 20413	- 84 477.88	
Art. 657362 520 (gestionnaire 111213) Subvention Centre Communal d'Action Sociale Subvention complémentaire pour assurer les salaires de Décembre	80 000.00	
Art. 6574 211 (gestionnaire 111213) Coopérative Scolaire Jean Macé Maternelle (projets écoles)	1 016.00	
Art. 6574 211 (gestionnaire 111213) Coopérative Scolaire Paul Vaillant Couturier (Maternelle) (projets écoles)	350.00	
Art. 6574 211 (gestionnaire 111213) Coopérative Scolaire Joliot Curie (Maternelle) (projets écoles)	508.50	
Art. 6574 211 (gestionnaire 111213) Coopérative Scolaire Denis Diderot (Maternelle) (projets écoles)	1 732.00	
Art. 6574 211 (gestionnaire 111213) Coopérative Scolaire Fernand Léger (Maternelle) (projets écoles)	350.00	
Art. 6574 211 (gestionnaire 111213) Coopérative Scolaire Youri Gagarine (Maternelle) (projets écoles)	1 329.00	
Art. 6574 211 (gestionnaire 111213) Coopérative Scolaire Tony Lainé (Maternelle) (projets écoles)	800.00	
Art. 6574 211 (gestionnaire 111213) Coopérative Scolaire Louis Pergaud (Maternelle) (projets écoles)	697.00	

Art. 6574 211 (gestionnaire 111213) Coopérative Buisson (Maternelle) (projets écoles)	115.00	
Art. 6574 212 (gestionnaire 111213) Coopérative scolaire Cocheris (Primaire) (projets écoles)	1 333.85	
Art. 6574 212 (gestionnaire 111213) Coopérative scolaire Jean Macé (Primaire) (projets écoles)	2 146.72	
Art. 6574 212 (gestionnaire 111213) Coopérative scolaire Jaurès (Primaire) (projets écoles)	884.00	
Art. 6574 212 (gestionnaire 111213) Coopérative scolaire Pergaud (Primaire) (projets écoles)	600.00	
Art. 6574 212 (gestionnaire 111213) Coopérative scolaire R. Rolland (Primaire) (projets écoles)	1 365.00	
Art. 6574 212 (gestionnaire 111213) Coopérative scolaire Gagarine (Primaire) (projets écoles)	1 130.00	
Art. 6574 212 (gestionnaire 111213) Coopérative scolaire Buisson (Primaire) (projets écoles)	200.00	
Art. 6574 212 (gestionnaire 111213) Coopérative scolaire Aubel (Primaire) (projets écoles)	1 000.00	
Art. 6574 212 (gestionnaire 111213) Coopérative scolaire Vaillant Couturier	400.00	

(Primaire) (projets écoles)		
Art. 6574 212 (gestionnaire 111213) Coopérative scolaire Cachin (Primaire) (projets écoles)	260.00	
Art. 6574 212 (gestionnaire 111213) Coopérative scolaire Pergaud (Primaire) (projets écoles)	600.00	
Art. 66111 01 (gestionnaire 111213) Intérêts des emprunts Régularisation des prévisions de la dette en intérêts	57 281.46	
Art. 66112 01 (gestionnaire 111213) Rattachement des ICNE Les ICNE 2006 n'avaient pas été prévus au BP 2006	34 246.29	
Art. 6615 01 (gestionnaire 111213) Intérêts des comptes courants Régularisation des prévisions de la dette en intérêts	42 500.00	
Art. 6714 30 (gestionnaire 4010) Bourses et prix Transfert sur le gestionnaire	- 700.00	
Art. 673 01 (gestionnaire 111213) Titres annulés sur exercices antérieurs Ajustement des crédits en fonction du réalisé	10 922.38	
Art. 675 01 (gestionnaire 2015) (opération d'ordre) Valeurs comptables des immobilisations cédées Valeur initiale terrain situé 119 rue Gabriel Péri à la Sté Essonne Habitat pour 415 000 - 280 924.30 pour le terrain Centre Nautique – 85 630.74 pour TLMC – 59 775.75 pour OPEL	841 330.79	
Art. 676 01 (gestionnaire 111213) Différences sur réalisations positives Transférées en investissement	460.46	

(Opération d'ordre) Plus value sur la vente du véhicule N° 2935 YT 91		
Art. 676 01 (gestionnaire 2015) Différences sur réalisations positives Transférées en investissement (Opération d'ordre) Plus value Vente TLMC pour 337 969.26 Plus value Vente OPEL pour 235 924.25 Plus value Vente terrain Centre Nautique pour 319 075.70	892 969.21	
Art. 7083 01 (gestionnaire 2016) Locations diverses autres qu'immeubles Redevances antenne stade convention avec Orange		80 000.00
Art. 73111 01 (gestionnaire 111213) Rôles supplémentaires Réalisé		25 867.00
Art. 7473 511 (gestionnaire 111213) Participation Département 212 924.27 € pour la participation P.M.I.05 27 801.89 € pour la participation planif 05		240 726.16
Art. 74832 01 (gestionnaire 111213) Fonds départemental de péréquation de la Taxe professionnelle Régularisation suite à notification		138 283.00
Art. 7875 01 (gestionnaire 111213) Reprises sur provisions pour risques et charges exceptionnelle (Voir le 1511 en investissement)		4 573.47
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	489 449.63	489 449.63

Cette délibération est adoptée par 34 voix et 3 abstentions (Ms PREVOT, LORAIN, Mme COUILLEAUX).

42 - Budget Primitif 2007 Communal
(Rapporteur : Monsieur LEONHARDT)

Le débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu le 15 novembre 2006 a permis de dégager les grandes lignes du budget primitif 2007.

On peut ainsi rappeler que la commune subit une augmentation de ses dépenses obligatoires, alors que, dans le même temps, ses recettes diminuent.

Le rapport qui vous est présenté ci-après met donc en évidence les points suivants :

1. La section de fonctionnement dégage un autofinancement de 3 670 899.77 € contre 3 708 104.41 € au budget primitif 2006 – *Cet autofinancement respecte la règle comptable qui est de couvrir la dette en capital (soit pour 2007 3 034 295.59 €)*
2. Poursuite des efforts de gestion
3. La montée en charge du dispositif de réussite éducative
4. Nouveau service proposé aux Génovéfains (crèche collective)
5. La Ville choisit de poursuivre une politique d'investissements dynamique

En conclusion, le rapport fait apparaître les grands domaines d'action de la commune et propose d'arbitrer le choix de financement en faveur de la stabilité de la fiscalité.

Tableau Synthétique de l'équilibre

Du Budget Primitif 2007

Fonctionnement

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Dépenses réelles	32 943 128.97 €	Recettes réelles	37 281 016.42 €
Dépenses d'ordre	4 398 787.45 €	Recettes d'ordre	60 900.00 €
Total	37 341 916.42 €	Total	37 341 916.42 €

Investissement

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Dépenses réelles	15 413 378.56 €	Recettes réelles	11 075 491.11 €
Dépenses d'ordre	60 900.00 €	Recettes d'ordre	4 398 787.45 €
Total	15 474 278.56 €	Total	15 474 278.56 €

Virement de la section de fonctionnement de : 3 670 899.77 €

Pour mémoire, le virement de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2006 était de : 3 708 104.41 €

Section de Fonctionnement**Recettes de Fonctionnement**

Les propositions de recettes de fonctionnement (hors opérations d'ordre – I.C.N.E. et travaux en régie) s'élèvent à 37 281 016.42 € contre 35 770 909.16 € en 2006 (soit une augmentation de 4.22 %).

Elles se décomposent de la manière suivante :

Chapitre 70 Produits des Services, du Domaine

3 406 088.71 € en 2006

3 471 030.74 € en 2007

1.91 % d'augmentation par rapport à 2006

Augmentation des prestations de service de 3 %

Diminution (- 30 000 €) des rétributions des restaurants scolaires au vu du réalisé 2006 (légèrement inférieur aux prévisions du budget 2006)

22 000 € de plus pour les voyages des retraités - 12 000 € pour l'animation 3^{ème} âge

En 2006, inscription du remboursement par la Caisse des écoles des dépenses engagées pour la réussite éducative (environ 55 000 €)

Chapitre 73 Impôts et Taxes

20 566 624.00 € en 2006

21 419 639.00 € en 2007

4.15 % d'augmentation par rapport à 2006

Le produit des trois taxes directes locales en constitue la principale ressource pour la somme de 12 570 605 € - Il n'y a pas d'augmentation de taux en 2007.

Rappelons les taux :

- **15.93** pour la taxe d'habitation
- **13.84** pour la taxe foncière bâti
- **45.52** pour la taxe foncière non bâti

La Ville de Sainte Geneviève conservera sa position privilégiée parmi les villes de + de 20 000 habitants de l'Essonne. Elle possédera le taux de taxe foncière le plus bas de l'Essonne et le 6^{ème} rang en ce qui concerne la taxe d'habitation. Rappelons également qu'elle figure parmi les 2 % des communes de France qui appliquent les abattements au niveau le plus élevé. Nous avons appliqué une revalorisation des bases de 3 %.

Reconduction de l'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge à l'identique.

Augmentation de la taxe additionnelle aux droits de mutation au vu du réalisé 2006.

Reconduction de la Dotation de Solidarité Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge au vu du réalisé 2006.

Chapitre 74 Dotations et participations

10 551 939.60 € en 2006

11 363 881.26 € en 2007

7.70 % d'augmentation par rapport à 2006

- Augmentation de 1.10 % d'augmentation de la dotation forfaitaire annoncée
- Ajustement au réalisé 2006 pour la dotation de solidarité urbaine
- Augmentation de 5.87 % de la dotation du Fonds de Solidarité Région Ile de France
- Ajustement au réalisé 2006 pour l'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle
- 410 000 € suite à l'ouverture de la crèche collective « Copernic »

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante

(Principalement les revenus des immeubles)

1 140 689.18 € en 2006

932 271.15 € en 2007

18.27 % de diminution par rapport à 2006

Moins 300 000 € au compte 758 par rapport aux inscriptions 2006 suivantes :

(150 000 € de remboursement pour les Façades Aubel - Reprise Travaux)

150 000 € de remboursement pour les Façades Mauriac - Reprise Travaux)

Chapitre 013 Atténuation des charges

65 000 € en 2006

56 500 € en 2007

13.07 % de diminution par rapport à 2006

Diminution des remboursements des cotisations des agents détachés.

Chapitre 76 Produits financiers

40 567.66 € en 2006

37 694.27 € en 2007

7.63 % de diminution par rapport à 2006

Remboursement par la Communauté d'Agglomération du prêt Ordures Ménagères.

Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections

100 000.00 € en 2006

60 900.00 € en 2007

39.10 % de diminution par rapport à 2006

Travaux en régie

Section de Fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement

Les propositions de dépenses de fonctionnement (hors opérations d'ordre – dotations aux amortissements - I.C.N.E.) s'élèvent à 32 943 128.97 € contre 31 382 403.46 € en 2006 (soit une augmentation de 4.98 %).

Chapitre 011 Charges à caractère général

8 482 839.28 € en 2006

8 863 880.10 € en 2007

4.50 % d'augmentation par rapport à 2006

Principales dépenses supplémentaires :

- Organisation des 7èmes florales départementales pour 166 137.56 €
- Ouverture de la crèche Copernic
- Chantier de la Châtaigneraie pour 85 000 €
- Les voies et réseaux (les nids de poule et les purges passent de la section d'investissement à la section de fonctionnement) pour 125 000 €
- L'article 6042 subit une forte augmentation du fait du changement d'imputation des séjours en colonies, classes de mer anciennement imputés à l'article 611 –
- Contrainte de procéder à l'enlèvement des épaves pour 30 000 €

Chapitre 012 Charges de Personnel

19 432 612.26 € en 2006

20 170 338.78 € en 2007

3.80 % d'augmentation par rapport à 2006

- Suite à l'ouverture de la Crèche Copernic ☞ 19 agents pour une estimation de 456 844 €

- 0.8 % d'augmentation des salaires
- G.V.T.
- Dernière tranche accords sur la revalorisation du régime indemnitaire des catégories C

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante

1 895 042.18 € en 2006

1 801 351.27 € en 2007

4.95 % de diminution par rapport à 2006

Malgré un contexte budgétaire difficile, la Ville a choisi de maintenir à un haut niveau les subventions accordées dans tous les domaines et de les majorer de 2 % par rapport à 2006. On peut citer quelques exemples :

- Scolaire : l'octroi des subventions porte essentiellement sur les sorties scolaires, les classes de découverte, une aide aux projets, avec en plus une subvention à la caisse des écoles pour 16 831.61 €
- Social : une subvention annuelle de 810 000 € versée au CCAS contre 790 000 € en 2006
- Sportif : le soutien de la ville se maintient, voire s'accroît pour aider les clubs à faire face à la défection d'autres donateurs
- Culturel : la ville aide à la diversification des actions menées par les partenaires associatifs ...

En 2006, nous avons inscrit une somme 84 477.88 € de participation départementale suite à une convention pour la Route de Corbeil.

Chapitre 66 Charges financières

1 455 559.74 € en 2006

1 997 558.82 € en 2007

37.24 % d'augmentation par rapport à 2006

- Hausse des emprunts contractés à taux variable
- Augmentation importante liée à l'amortissement différé des emprunts opérés en 2005 & 2006 avec impact en 2007
- En 2006, la ligne de trésorerie a été tirée au maximum durant toute l'année : impact de frais financiers à régler en 2007

Chapitre 67 Charges exceptionnelles

16 350.00 € en 2006

10 000.00 € en 2007

38.83 % de diminution par rapport à 2006

Provision pour les annulations de titres irrécouvrables sur les exercices antérieurs. Les bourses et prix s'imputent désormais au 6188 et non plus au 6714.

Chapitre 68 Dotations aux amortissements et provisions

780 401.28 € en 2006

727 887.68 € en 2007

6.73% de diminution par rapport à 2006

Opération d'ordre que l'on retrouve en recettes d'investissement.

La prise en compte des amortissements des biens acquis en 2006 à opérer sur l'année 2007 s'arrête à la date du 31 Octobre 2006. Les amortissements dus après cette date feront l'objet d'une régularisation au budget supplémentaire 2007.

Chapitre 022 Dépenses imprévues

100 000.00 € en 2006

100 000.00 € en 2007

Identique à 2006

La section de fonctionnement dégage un excédent que nous inscrivons en dépenses imprévues comme le préconise la M. 14.

Section d'Investissement

La capacité d'investissement dépend de plusieurs facteurs :

- De l'épargne de gestion dégagée sur la section de fonctionnement
- De la charge nette des investissements (dépenses – financement)
- Des ressources dont la ville pourra disposer (FCTVA – TLE – Recettes exceptionnelles – Emprunt)

Recettes d'Investissement

Les propositions de recettes d'investissement (hors opérations d'ordre – Amortissements I.C.N.E.) s'élèvent à 11 075 491.11 € contre 15 049 963.87 € en 2006 (soit une diminution de 26.40%).

Chapitre 024 Produits des cessions

1 879 460.46 € en 2006

1 787 813.32 € en 2007

Trois ventes de terrains sont prévues sur 2007 :

1. Ilot 2	...	864 313.32 €
2. Terrain Croix Blanche à Kiloutou	...	223 500.00 €
3. Terrain Croix Blanche Cie de Phalsbourg	...	700 000.00 €

Chapitre 10 Dotations et fonds propres

1 243 972.16 € en 2006

1 351 019.55 € en 2007

991 019.55 € de FCTVA (N-2 = compte administratif 2005)

360 000.00 € de Taxe Locale d'Equipement

Chapitre 13 Subventions d'investissement

7 849 417.00 € en 2006

2 857 250.00 € en 2007

Principales subventions

OPERATIONS ANRU			1 385 000.00 €
-	Conduite de projet ORU		85 000.00 €
-	Voiries Pergaud		1 300 000.00 €
PLAN PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS			1 314 500.00 €
-	Maison de l'Enfance	...	687 000.00 €
-	Abords Copernic	...	360 500.00 €
-	Gymnase Copernic	...	267 000.00 €
AUTRES OPERATIONS			102 750.00 €
-	Conformité EP, EU Bâtiments Communaux		102 750.00 €
INVESTISSEMENTS COURANTS			15 000.00 €
-	Matériel informatique	...	10 000.00 €
-	Logiciels informatique	...	5 000.00 €
Produit des amendes de police			40 000.00 €

Chapitre 16 Emprunts et dettes

4 066 569.86 € en 2006

5 068 863.85 € en 2007

Inscription d'un emprunt à hauteur de 4 995 000 €

Remboursement par la Communauté d'Agglomération des prêts relatifs à l'amortissement des bennes (capital) pour 71 363.85 €

2 500 € de remboursement de caution

Chapitre 27 Autres immobilisations financières

10 544.39 € en 2007

Annuité sur la vente du terrain Gouville (vente réalisée sur 12 ans) imputée en 2006 à l'article 237.

Chapitre 28 Dotations aux amortissements

780 401.28 € en 2006

727 887.68 € en 2007

Opération d'ordre que l'on retrouve en dépenses de fonctionnement.

Section d'Investissement

Dépenses d'Investissement

Les propositions de dépenses d'investissement (hors opérations d'ordre – Travaux en régie - I.C.N.E.) s'élèvent à 15 413 378.56 € contre 19 438 459.65 € en 2006 (soit une diminution de 20.70 %)

L'année 2007 marque la finalisation des opérations structurantes – engagées depuis 2005, poursuivies en 2006 – suivantes :

- La rue Gabriel Péri
- La construction de la maison de l'enfance
- DOJO
- Voirie Pergaud
- Gymnase Copernic
- Abords Copernic

Elles se décomposent de la manière suivante :

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles

58 450.00 €

206 000.00 € en 2006

58 450.00 € en 2007

<i>Frais d'études</i>		38 450.00 €
Etudes générales (topo, études de sol, expertise ...)	...	8 000.00 €
Bureau d'études POS/PLU	...	30 450.00 €
<i>Logiciels divers</i>		20 000.00 €
Informatique	...	20 000.00 €
<i>Chapitre 21 Immobilisations corporelles</i>		12 106 133.00 €
16 185 000.00 € en 2006		
12 106.133.00 € en 2007		
<i>OPERATION COPERNIC</i>		3 390 675.00 €
DOJO + logement		1 430 700.00 €
Maison de l'Enfance	...	790 400.00 €
Mobilier Maison de l'Enfance	...	80 000.00 €
Abords Copernic	...	420 900.00 €
Gymnase Copernic	...	433 675.00 €
Equipement DOJO Copernic	...	35 000.00 €
Plaine Copernic Complément MOE	...	200 000.00 €
<i>OPERATIONS ANRU</i>		1 650 000.00 €
Voiries Pergaud (Travaux + MOE)	...	1 550 000.00 €
Ecole Pergaud	...	100 000.00 €
<i>AUTRES OPERATIONS</i>		5 254 000.00 €
Avenue Gabriel Péri		4 870 000.00 €
Carte de Vie Quotidienne	...	130 000.00 €
Abords stade nautique (1 ^{ère} tranche)	...	100 000.00 €
Conformité EP EU Bâtiments Communaux	...	154 000.00 €
<i>INVESTISSEMENTS COURANTS</i>		1 900 358.00 €
Bâtiments Salles		290 158.00 €
Changement porte gymnase Copernic	...	8 400.00 €
Interventions sécurité /conformité bâtiments	...	90 000.00 €
Renouvellement extincteurs	...	5 000.00 €

Matériel de cuisine	...	10 000.00 €
Tranche fin de travaux conformité électrique Hôtel de Ville	...	10 000.00 €
Modification locaux CTM	...	5 000.00 €
Contrat DALKIA P3	...	142 758.00 €
Contrat DALKIA P4	...	19 000.00 €

VOIRIE**1 111 000.00 €**

Programme restructuration voiries	...	800 000.00 €
Signalisation horizontale	...	225 000.00 €
Signalisation verticale	...	50 000.00 €
Mobilier urbain	...	20 000.00 €
Machine à peindre routière	...	16 000.00 €

ESPACES VERTS ENVIRONNEMENT**100 000.00 €**

Petits matériels (bacs, balconnières, corbeilles)	...	30 000.00 €
Achats de végétaux, de plants et terres	...	30 000.00 €
Matériaux service propreté	...	10 000.00 €
Matériel et outillage service propreté	...	30 000.00 €

SPORTS, ENFANCE, EDUCATION**93 000.00 €**

Jeux dans les écoles	...	7 000.00 €
Provision mobilier écoles	...	25 000.00 €
Provision travaux	...	8 000.00 €
Provision matériel sportif	...	10 000.00 €
CAP La Héronnière	...	35 000.00 €
CLP Château meubles s/sol et grenier	...	1 500.00 €
Clubs juniors 3 tables ping pong	...	900.00 €
Clubs juniors 3 postes laser cd k7	...	600.00 €
CLM La Boële	...	5 000.00 €

EQUIPEMENTS SOCIAUX ET SANITAIRES**1 000.00 €**

Vestiaires crèche collective	...	300.00 €
Sèche linge halte garderie	...	500.00 €
Fax crèche familiale	...	200.00 €

EQUIPEMENTS CULTURELS**16 300.00 €**

Salle Gérard Philippe (matériel et outillage)	...	5 000.00 €
Matériel, instruments, mobilier conservatoire	...	5 000.00 €
Mobilier salles louées	...	6 300.00 €

INFORMATIQUE	50 000.00 €
---------------------	--------------------

Equipement informatique	...	10 000.00 €
Matériel	...	20 000.00 €
Logiciels	...	20 000.00 €

MATERIEL/OUTILLAGE	70 000.00 €
---------------------------	--------------------

Outillage bâtiments	...	10 000.00 €
Mobilier administratif	...	30 000.00 €
Matériel mobilier relations publiques	...	20 000.00 €
Matériel service entretien	...	10 000.00 €

PARC AUTOMOBILES	100 000.00 €
-------------------------	---------------------

Véhicules – Renouvellement 2007	...	100 000.00 €
---------------------------------	-----	--------------

URBANISME	30 450.00 €
------------------	--------------------

Bureau d'étude POS/PLU (solde)	...	30 450.00 €
--------------------------------	-----	-------------

<i>Chapitre 23 Immobilisations en cours (hors opération)</i>	<i>122 000.00 €</i>
---	----------------------------

2 500.00 € en 2006
122 000.00 € en 2007

<i>OPERATION ANRU</i>	<i>122 000.00 €</i>
------------------------------	----------------------------

Conduite de projet ANRU	122 000.00 €
-------------------------	--------------

Chapitre 16 Remboursements d'emprunts

2 984 969.56 € en 2006
3 036 795.56 € en 2007

Il s'agit du remboursement en capital de la dette communale pour 3 034 295.56 € et 2 500 € pour le remboursement de cautions.

Nous avons inscrit :

60 900 € de travaux en régie contre 100 000 € en 2006
90 000 € de dépenses imprévues contre 60 000 € en 2006

Monsieur le Maire remercie l'ensemble du personnel communal pour l'excellent travail effectué tout au long de l'année.

Intervention de Monsieur Prévot (le texte de cette intervention est annexé au procès verbal).

Intervention de Monsieur Bouchon (le texte de cette intervention est annexé au procès verbal).

Cette délibération est adoptée par 34 voix et 3 abstentions (Ms PREVOT, LORAIN, Mme COUILLEAUX).

Ne prennent pas part au vote :

Monsieur Leonhardt, au titre de la subvention attribuée au Comité des Œuvres Sociales, en qualité de Président,

Monsieur Champion, au titre des subventions attribuées à l'association AGORA, l'Amicale des Anciens Elèves des Ecoles Publiques de Ste Geneviève et l'Union Locale des Associations d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre, en qualité de Président,

Monsieur Bouchon, au titre des subventions attribuées au Club des Randonneurs, à l'Association Relais Logement, en qualité de Président et à l'association AGORA, en qualité de vice-Président,

Madame Lelu, au titre de la subvention attribuée à l'association Renaissance et Culture, en qualité de Présidente,

Madame Diard, au titre de la subvention attribuée à l'association l'ELAN Génovéfain, en qualité de Présidente,

Monsieur Zaoui, au titre de la subvention attribuée à l'association Culturelle d'Amitié Français-Immigrés, en qualité de Président.

Monsieur Zaniol, au titre de la subvention attribuée à l'association AGORA, en qualité de vice-Président,

Mme Couilleaux, au titre de la subvention attribuée à l'association réseaux d'échanges réciproques de savoirs, en qualité de Présidente.

QUESTION DIVERSE

Intervention de Monsieur Prévot (le texte de cette intervention est annexé au procès verbal).

Monsieur le Maire rappelle que le 9 décembre dernier, il a de nouveau convié les habitants du secteur à une réunion pour les informer de l'évolution de ce dossier. Il ne s'agit pas de s'ingérer dans la vie municipale de Fleury Mérogis, mais d'exercer notre droit de regard prévu par la loi, dans le cadre de la modification du Plan d'occupation des sols de cette commune voisine. Le problème se situe d'abord sur le nombre de logements envisagés. Le projet prévoyait 650 logements au départ, on a annoncé aujourd'hui 1 100, ça veut dire à terme plus de 2 500 habitants supplémentaires près d'un secteur déjà densifié. Attentive à l'inquiétude de la population, Monsieur le Maire considère qu'il faut d'abord sauvegarder la qualité de vie et la tranquillité des habitants.

La question du manque de logements est importante mais le Maire de Fleury Mérogis a déjà fait ses preuves en accueillant près de 80% de logements sociaux sur sa commune. Même en prévoyant une certaine mixité, rajouter davantage de logements sociaux risque d'accroître les difficultés que peuvent connaître certains quartiers. Monsieur le Maire est pour la création de logements sociaux mais plaide pour une autre répartition des logements dans toutes les communes de l'agglomération en application de la loi existante qui oblige chaque commune à avoir 20 % de logements sociaux sur son territoire.

Monsieur Quittard s'étonne, en particulier, qu'il n'y ait pas d'étude d'impact sur les flux de circulation qu'engendrera la réalisation de ce projet de construction de Fleury Mérogis vers Sainte-Geneviève-des-Bois. Il pense qu'un groupe de travail, sous l'égide de l'Agglomération, compétente en matière de déplacements, serait très utile pour favoriser le dialogue et trouver une solution viable et acceptable par tous. Tant que le projet n'est pas finalisé, il estime « que la raison finira par l'emporter ».

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois, le 25 janvier 2007.

Le Maire

Olivier LEONHARDT.

A N N E X E

INTERVENTION DE MONSIEUR DANIEL BOUCHON
AU NOM DE SAINTE GENEVIEVE AVANT TOUT
(Séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2006)

Mesdames, Messieurs, cher-e-s collègues,

Nous allons donc nous prononcer sur ce budget concernant l'année 2007 et je vais demander au nom du groupe de Sainte Geneviève Avant Tout de voter positivement pour ce budget.

Il y a une raison majeure à cette prise de position, c'est qu'il s'agit d'un budget de continuité de notre politique de services publics pour l'ensemble de notre population ainsi que la fin d'un programme ambitieux d'investissements.

En tout premier lieu, l'exécution de la 2^e tranche des travaux de l'avenue Gabriel Péri qui comportera bien entendu les travaux de chaussée et d'éclairage, mais également les travaux sur les trottoirs de la piste cyclable pour l'ensemble de l'avenue grâce à la négociation à l'amiable avec les propriétaires pour obtenir la marge de reculement nécessaire. J'en profite pour remercier tous les agents communaux, en particulier le service urbanisme, qui ont su mener à bien cette délicate opération, mais on doit aussi remercier des riverains qui ont su faire preuve d'un sens civique certain et permettre d'avoir à la fin de l'année prochaine je ne dirai pas la plus belle avenue du monde, mais certainement une des plus belles du département.

Ensuite, nous allons terminer la construction de l'ensemble de la Plaine Copernic, avec la Maison de l'Enfance comprenant la crèche et la halte garderie, le Dojo digne de notre brillante équipe de Judo, un Jsport, la restructuration du Gymnase et l'aménagement des abords extérieurs.

Suite à la restructuration du quartier Pergaud entrepris par la SCIC dans le cadre de l'ANRU, il nous incombe de rénover entièrement la voirie (circulation et stationnement) de cet ensemble, ce qui va entraîner une dépense de 1,55 K€.

Nous allons consacrer un peu plus de 1,1 K€ au programme de voirie pour restructurer un certain nombre de rues en fonction de l'état de la chaussée de chacune, ainsi que de la signalisation horizontale et verticale qui je vous le rappelle est indispensable pour notre action en faveur de la réduction de la vitesse dans notre ville.

Je voudrais aussi noter et je m'en félicite, la mise en place de la Carte de Vie quotidienne. C'est la preuve que le service public n'est pas figé ou ringard

comme certains penseurs économiques libéraux veulent bien le chanter sur tous les tons, mais qu'il est aussi efficace que le privé tout en améliorant le service rendu et ce, tout en préservant l'emploi.

En cette année 2007, nous allons organiser les floralies départementales qui ont lieu tous les 3 ans, cela se traduit, certes par des dépenses supplémentaires, mais qui sont couvertes par des recettes quasi identiques du département.

Enfin nous constatons une stabilité dans les remboursements d'emprunts qui sont du même ordre que l'année dernière.

Cependant tous ces investissements ont pour certains une incidence sur certains postes de fonctionnement et je voudrais m'arrêter sur 2 postes en particulier : celui des frais de personnels et celui des frais financiers.

Sur les frais de personnel ; comme vous le savez nous avons décidé la construction d'une crèche dans la maison de l'enfance de la Plaine Copernic ce qui implique bien entendu d'en assumer le fonctionnement par l'embauche de 19 agents pour une somme de 457 K€. Dans la conjoncture actuelle nous ne pouvons que nous féliciter de ces embauches de personnel tout en maintenant un niveau de charges contenu.

Le deuxième point concerne les frais financiers qui sont en augmentation sensible par rapport à l'année dernière. Il faut d'abord souligner que les différentes renégociations de l'année dernière avec les banques avaient conduit à un certain rétalement. Le résultat au niveau des frais financiers en 2006 avait été une baisse de ces derniers de 300 K€ par rapport à 2005.

En fait si on ramène ce calcul sur les 3 dernières années, on s'aperçoit que le volume annuel des intérêts est à peu près identique alors que les taux ont eux, très sensiblement augmentés. Par ailleurs le niveau de l'annuité des emprunts se situe dans la moyenne des 3 dernières années et reste très inférieur à celui des années 2001 à 2004.

On ne saurait parler de ce budget sans faire référence à la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge qui est un partenaire primordial pour notre ville et qui participe à son développement et à sa modernisation. Je me bornerai à vous citer que 2 exemples, mais il y en a bien d'autres : l'éclairage de l'avenue Gabriel Péri et la construction du Centre Nautique.

Enfin pour presque terminer, j'approuve totalement la proposition de monsieur le Maire de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2007, ainsi que de continuer à faire partie des 2% des communes de France à appliquer les

abattements au niveau le plus élevé. Une vraie politique sociale en direction des plus modestes, ça passe aussi par ça.

Bien entendu, il est une donnée importante qui va influencer sur notre budget de l'année prochaine et les suivantes, c'est la politique qui sera appliquée en la matière à l'issue des élections présidentielle et législative de l'année prochaine. Parce qu'il est clair qu'une réforme des finances locales se trouve dans les cartons du clan néo-libéral et que l'on a du souci à se faire si cette réforme voyait le jour.

Je ne pourrais terminer mon intervention, mes chers collègues, sans remercier l'ensemble du personnel communal pour son investissement au service des habitants de notre ville et pour son professionnalisme justement reconnu. Vous me pardonnerez j'espère, comme chaque année une mention particulière aux services financiers et comptables pour leur excellent travail. Mesdames, Messieurs, cher-es collègues, je vous remercie de votre attention.